

## **Les aides diverses et secours exceptionnels**

### **Secours non remboursables et secours remboursables :**

Ces aides s'adressent aux personnels rencontrant des **difficultés financières passagères et exceptionnelles** à caractère social.

Après un entretien préalable avec une assistante sociale des personnels, la Commission Académique d'Action Sociale des prêts et secours réunie en formation permanente émet un avis sur l'attribution d'un secours non remboursable ou d'un secours remboursable sans intérêt, que le recteur accorde ou non dans la limite des crédits disponibles.

### **Qui contacter ?**

Personnels affectés en Seine et Marne : ce.77socialpers@ac-creteil.fr -  
tél: 01.64.41.27.49

Personnels affectés en Seine Saint Denis : ce.93ssp@ac-creteil.fr - tél:  
01.43.93.70.87

Personnels affectés dans le Val de Marne : ce.94aspers@ac-creteil.fr -  
tél: 01.45.17.62.52

Personnels affectés au rectorat : ce.sesa@ac-creteil.fr - tél:  
01.57.02.68.39